

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 Avril 2019 à 18h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1er Avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric

Absente : COURPON Céline

Excusées : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra.

Secrétaire : D'ESPAGNAC Nicolas

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chatagnon fait remarquer que 2 antennes et non 1 comme précisé dans le compte rendu ont été posées par GRDF sur le bâtiment communal.

1- Approbation du Budget Primitif 2019 - Commune

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 1 176 428.81 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 013 564.97 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif -Commune 2019

2051-86	Concession et droits similaires SEGILOG	4 000.00
2188-88	Guirlandes	3 000.00
2313-90	Bâtiments	23 000.00
2184-92	Mobilier salle des fêtes	0.00
2188-92	Mobilier salle des fêtes	2 500.00
2041582-95	Eclairage public	14 000.00
2315-95	Eclairage public	20 000.00
2183-106	Matériel informatique	3 000.00
2315-109	Route du Goulet	400 000.00
2121-113	Plantations	5 000.00
2315-125	Voirie + panneaux	160 000.00
2188-133	Vitrines d'affichage	0.00
2041582-136	Extension alimentation électrique	16 000.00
2152-149	ADAP	500.00
2188-149	ADAP	500.00
2313-149	ADAP	12 000.00
2315-149	ADAP	2 000.00
2188-152	Détecteur de métaux	0.00
2158-153	ponceuse - scie sauteuse - autre petit matériel	1 000.00
2188-154	Appareil photos	350.00
2132-155	Achat ancienne école-frais notarié-agence	0.00
2313-155	Travaux ancienne école	60 000.00
2188-158	Aspirateur	0.00
2313-159	Cases columbarium	4 000.00

2313-160	Mise en sécurité - Mairie	0.00
2184-161	Armoire sécurisée	0.00
2183-162		130.00
21571-163	Tracteur	20 000.00
2315-164	Aménagement Route de Bourras	200 000.00
2313-165	Annexe salle des fêtes	0.00
2313-166	Escalier extérieur Mairie	8 000.00
2158-167	Mobiliers urbains	1 500.00
2183-168	Photocopieur	3 000.00
2158-169	Karcher	2 500.00
2041512-170	Extension Eau Potable	10 000.00
2313-171	Sono salle des fêtes	5 000.00
2188-172	Sono portable	1 000.00
2313-173	Mise en sécurité - Salle des fêtes	5 000.00
Total dépenses opérations Investissement		986 980.00

2- Approbation du Budget Primitif 2019 – Lotissement Le Renclos

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 538 454,69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 388 146.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif - Lotissement Le Renclos 2019

3- Approbation du Budget Primitif 2019 – Multiple Rural

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 7 135.00 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 100.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif – Multiple Rural 2019

4- Demande de subvention.

Monsieur le Maire expose que l'équipe éducative de l'école de Sigogne a organisé un voyage scolaire sur l'île d'Oléron sur le thème de la découverte du milieu marin durant 5 jours début mars 2019. Ce projet a concerné la classe des CM1-CM2 soit 16 élèves dont 3 habitant la commune de Foussignac.

Ce voyage scolaire a été l'occasion pour les enfants de partir à la rencontre d'un nouveau milieu naturel, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie en collectivité et de gagner en autonomie.

Le coût du séjour s'élève à 250 € par élève. Les parents ont participé à hauteur de 60€ et l'APE 105€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 50 € par enfant de la commune ayant participé à ce voyage scolaire, soit au total 150 € qui seront versés à la coopérative scolaire de l'école de Sigogne.

5- Nomination d'un référent « Ecoles »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes ont repris à compter du 1^{er} janvier 2019 la charge des écoles publiques situées sur leur commune.

Dans ce cadre, elles peuvent décider d'accueillir dans leurs écoles des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune

La commune de Foussignac n'ayant pas d'école, les enfants sont scolarisés dans les écoles situées dans le périmètre de l'ancienne communauté de communes de Jarnac (Bassac, Chassors, Les Métairies, Jarnac, Mérignac, Sigogne, Triac-Lautrait)

Il expose qu'il serait utile de nommer un référent "Ecoles" afin d'avoir un interlocuteur privilégié concernant ce sujet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Sébastien LANDIER, référent écoles pour notre commune.

6- Lotissement Le Renclos – Constat d'huissier

Monsieur le Maire expose que Maître Chipault, notaire à Jarnac, s'occupe de réaliser les actes notariés concernant les ventes des terrains situés dans notre Lotissement Communal Le Renclos.

Afin de compléter notre dossier, il a exprimé le souhait que la commune fasse appel à un huissier afin de constater que l'affichage du Permis d'Aménager est bien réalisé à l'entrée de l'emprise du Lotissement ainsi qu'aux portes de la Mairie.

Monsieur le Maire, propose de faire appel à Maître Chany, huissier afin de procéder à cette constatation et à établir un constat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire :

- à faire appel à Maître Chany afin de procéder à cette constatation et à établir un constat
- à régler les frais afférents à ce constat d'huissier sur le Budget 2019 du Lotissement

7- Questions diverses

- Afin de délibérer lors d'un prochain conseil sur la participation de notre commune aux frais de scolarisation des enfants de Foussignac dans les communes de Bassac, Chassors, Les Métairies, Jarnac, Mérignac, Sigogne, Triac-Lautrait, les listes des enfants inscrits dans ces écoles seront demandées aux différentes communes.
- Lotissement Le Renclos : à ce jour 7 lots sont réservés sur 9, 5 compromis sont signés chez le notaire, 4 permis sont déposés dont 1 accepté.
L'enrobé a été réalisé ce jour. La pelouse doit être semée prochainement, les arbres seront plantés dès que la saison le permettra.
- Le logement de la Route de Jarnac est loué à compter du 15 avril, les travaux du deuxième logement sont en cours, le plaquiste vient lundi prochain et le plombier interviendra à compter de jeudi 18 avril.
- Elections européennes du 26 mai 2019 : le tableau des permanences sera envoyé aux conseillers afin d'organiser le scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

